ANNEXE II : DEROULEMENT DES COMMISSIONS D'ENTRETIEN DE DIRECTION D'ECOLE SPECIALISEE OU D'ECOLE D'APPLICATION.

► Conditions

Peuvent solliciter leur inscription sur les listes d'aptitude, les institutrices et instituteurs ainsi que les professeures et professeurs des écoles titulaires, les directrices et directeurs d'école maternelle ou élémentaire, remplissant les conditions suivantes :

Liste d'aptitude	**Ancienneté générale de service au 1er octobre 2026**	**Titre ou diplômes requis**
Enseignement spécialisé : Ecoles comportant au moins trois classes spécialisées	Aucune condition requise	Etre titulaire du diplôme d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée DDEAS
Enseignement spécialisé : Ecoles comportant au moins trois classes spécialisées	8 ans d'ancienneté en qualité d'enseignant dont 5 ans dans l'enseignement spécialisé	Non titulaire du DDEAS mais titulaire CAPPEI ou équivalent
Ecole d'application : écoles d'applications : au moins 4 classes Autres écoles : au moins 3 classes	8 ans d'ancienneté	Etre titulaire CAFIPEMF

► Convocation aux entretiens :

Les entretiens se dérouleront **les mercredis 18 et 25 novembre 2026 et le mercredi 2 décembre 2026**.
La convocation sera adressée via colibris au lien suivant : https://portail-paris.colibris.education.gouv.fr/
Elle sera présentée, accompagnée d'une pièce d'identité, le jour de l'entretien.

► Déroulement de l'entretien

L'entretien, d'une durée totale de 30 minutes, est précédé d'une préparation de 30 minutes.

Un sujet est tiré au sort par les candidates et les candidats.
Ce sujet porte sur l'un des domaines suivants :

- Les responsabilités pédagogiques rattachées à la direction d'école d'application ou d'école spécialisée ;
- Les responsabilités relatives au fonctionnement de l'école d'application ou de l'école spécialisée ;
- Les relations avec les parents et les partenaires au sein de l'école d'application ou de l'école spécialisée.

Durant l'entretien, seront notamment constatées les aptitudes au dialogue, à l'écoute de l'interlocuteur, à la capacité à exposer et à argumenter.

► Appréciation de la commission

La commission complètera, pour chacun des candidates et candidats, une fiche d'appréciation signée par chacun de ses membres. Le sujet tiré au sort, signé par les candidates et candidats, sera joint au dossier.
Les candidates et candidats recevront la notification des décisions les concernant via colibris.